

12 % DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP SONT SANS EMPLOI*

L'ASSOCIATION AMBROISE CROIZAT DÉVOILE SON OBSERVATOIRE
DES PARCOURS VERS L'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION
DE HANDICAP

17 février 2026 - Alors que le chômage des personnes handicapées demeure près de deux fois plus élevé que celui de la population active, l'Association Ambroise Croizat publie son Observatoire des parcours vers l'emploi des personnes en situation de handicap et met en lumière son dispositif d'Action de Renforcement des Compétences en Contexte Professionnel (ARCC). Unique en France, il permet aux bénéficiaires de se former par l'expérience grâce à une immersion en entreprise. 75 % d'entre eux retrouvent un emploi à l'issue de leur parcours.

Difficulté d'accès à la formation, inadéquation entre les compétences et les besoins du marché, appréhension des employeurs... Malgré les obligations d'emploi, les entreprises de 20 salariés et plus devant accueillir au moins 6 % de travailleurs handicapés dans leurs effectifs, ceux-ci restent durablement exposés au chômage et aux ruptures de parcours professionnels.

Faire de l'inclusion professionnelle un levier de performance collective

Chaque année, les Etablissements et services de réadaptation professionnelle (ESRP) de l'Association accompagnent plus de 1 000 personnes en situation de handicap reconnues travailleurs handicapés (RQTH) pour les amener vers un retour à l'emploi durable. Leur approche repose sur un accompagnement global, associant formation qualifiante, suivi médico-psycho-social et mise en situation professionnelle.

« Tout l'enjeu réside dans notre capacité collective à organiser des parcours cohérents et adaptés. Faciliter l'accès à l'emploi suppose d'accompagner et d'investir dans le développement des compétences. Cela implique de mobiliser pleinement des leviers existants, comme la taxe d'apprentissage, pour soutenir des formations inclusives et des dispositifs qui ont fait leurs preuves sur le terrain », indique Denis Reynaud, directeur de l'orientation et de la formation chez Ambroise Croizat.

Des constats pour orienter l'action

Deux obstacles majeurs sont identifiés dans le retour à l'emploi des personnes en situation de handicap : les ruptures de parcours avant l'entrée en formation, et le manque d'expérience dans des secteurs professionnels en tension (électronique, informatique, administratif...).

* [Ministère du travail](#)

Pour y remédier, l'Association propose 30 formations, dont 20 qualifiantes, comprenant des stages de 4 à 8 semaines en entreprise. Ces parcours reposent sur un renforcement des compétences par l'expérience, dans le but d'accroître l'employabilité des personnes apprenantes en construisant une expérience de travail qui s'appuie sur un accompagnement personnalisé, d'une durée de 6 à 8 mois selon les formations.

La qualité de ces formations repose également sur des conditions d'apprentissage adaptées et des équipements en phase avec les exigences professionnelles.

Essentielle à leur bon déroulement, la taxe d'apprentissage contribue chaque année au financement de plateaux techniques modernisés, reproduisant les conditions réelles de travail en entreprise, ainsi qu'à l'acquisition d'équipements adaptés aux situations de handicap (fauteuils ergonomiques, souris et claviers adaptés, logiciels d'agrandissement de texte, etc.).

Ce modèle, fondé sur la professionnalisation des parcours et la modernisation des infrastructures, produit des résultats concrets : 90 % des bénéficiaires valident leur formation.

Méthodologie : Cet Observatoire s'appuie sur l'analyse des parcours accompagnés au sein des ESRP de l'Association et sur les données nationales publiques relatives à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Publié annuellement, l'Observatoire a vocation à alimenter les échanges avec les acteurs publics et économiques pour accélérer les retours à l'emploi durable des personnes handicapées. Il sera actualisé afin de suivre l'évolution des dynamiques à l'œuvre. Il propose une lecture opérationnelle des conditions du retour à l'emploi.

A propos de l'Association Ambroise Croizat et des Etablissements et Services de Réadaptation Professionnelle (ESRP)

Héritière du mouvement ouvrier des années 1930 et des valeurs portées par Ambroise Croizat, ministre bâtisseur de la Sécurité sociale, notre association défend depuis plus de 50 ans une société où chacun.e peut trouver sa place.

Nos Établissements et services de réadaptation professionnelle (ESRP) accompagnent des personnes en situation de handicap dont la santé ne permet plus d'exercer leur métier ou rend difficile l'accès à l'emploi. Après un accident de parcours, nous les aidons à se reconstruire et à retrouver une place active dans la société. <https://www.asso-croizat.org/>